

Décision du Maire 2024-1

En application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Objet : mandat de vente d'un bien communal

LE MAIRE DE GANGES

En application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Ganges en date du 04 juin 2020 par laquelle celui-ci a délégué au Maire pour la durée de son mandat l'ensemble des affaires définies à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision municipale n°2023-3 du 21 juillet 2023 et la convention-cadre conclue le 27 juillet 2023 avec la société Agorastore (SAS), sise 20 rue Voltaire à Montreuil (93100), spécialisée dans la mise en concurrence en ligne par courtage d'enchères de biens immobiliers cédés par des collectivités territoriales, des organismes publics et de grandes entreprises ;

DÉCIDE

De confier à la société Agorastore, sise 20 rue Voltaire à Montreuil (93100), un mandat de vente exclusif portant sur les lots de copropriété n°3, 4 et 5 dont la Ville est propriétaire au sein de l'ancienne usine DACETEX, sise impasse du Mazet à Ganges, sur les parcelles cadastrales AE0351, AE0761 et AE357. Il s'agit de locaux d'une superficie de 1.144m² (loi Carrez) aux 1^{er}, 2nd et 3^{ème} étages du bâtiment ainsi que d'un parking de 750m².

Les offres d'acquisition devront respecter un cahier des charges encadrant la cession. La Ville choisira librement l'enchérisseur auquel elle souhaitera céder le bien, sans avoir l'obligation de retenir la meilleure offre financière.

Le prix de départ de la vente est fixé à 130.000€ frais acheteur inclus, soit 117.967€ net vendeur.

Le mandat de vente sera confié à Agorastore selon les conditions définies par la convention-cadre conclue avec la société. Il s'agira ainsi d'un mandat exclusif d'une durée de 3 mois.

La Directrice générale des services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève.

Fait à Ganges, le 29 avril 2024


Le Maire,
Michel FRATISSIER